

La qualité de membre associé ne peut être acquise qu'à la condition d'être en ordre de cotisation le 31 mars de chaque année, et ce, pendant deux années consécutives. Par cotisation, on sous-entend la cotisation pleine. Seuls les membres associés ont droit de vote et peuvent postuler comme administrateur au sein de notre club.

**DEMANDE DE QUALITE DE MEMBRE ASSOCIE DU
HASTIERE YACHT CLUB WAULSORT**

*Formulaire à renvoyer, par courrier, au Président du HYCW
Jean-Marc Colin, Rue de Châtelet, 98 à 6280 Villers-Poterie*

Je soussigné _____

Demeurant à _____

Demande, par la présente, ma qualité de membre associé.

Fait à : _____ Le / / 20.....

Signature :

**DEMANDE DE QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU
HASTIERE YACHT CLUB WAULSORT**

Je soussigné _____

Demeurant à _____

Souhaite, par la présente, faire partie du Conseil d'Administration du
HYCW

Fait à : _____ Le / / 20....

Signature :